

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 482 -2022

#### PROJET DE RÈGLEMENT 482 2022 – LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Lukas Bouthillier, greffier-trésorier de la Municipalité de Venise-en-Québec à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 10 janvier 2022, le projet de règlement numéro 482-2022 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Venise-en-Québec ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 482 -2022 – code d'éthique et de déontologie le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la municipalité de Venise-en-Québec sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 février 2022 , à huis clos;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 482-2022 au bureau de la Municipalité de Venise-en-Québec, aux heures d'ouverture du bureau ou sur le site Internet ;

DONNÉ ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022 à Venise-en-Québec.



---

Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M.Sc.  
Directeur général et Greffier trésorier

---

## Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 10 août 2021.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné sur le site Internet de la Municipalité le 28 janvier 2022.



---

Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M.Sc.  
Directeur général et Greffier trésorier

28 janvier 2022